



Envoyé en préfecture le 02/08/2024
 Reçu en préfecture le 02/08/2024
 Publié le 02/08/2024
 ID : 029-212902506-20240716-CM2024_045-DE

Conseil Municipal du 16 juillet 2024 Extrait du registre des délibérations

Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire
 Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Annie YVINEC

Date de la convocation : 10 juillet 2024

Affichage de la convocation : 10 juillet 2024

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-HERNIN s'est réuni le mardi 16 juillet 2024 à 19h00, en nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	11
Représentés	02
Prenant pas part au vote	00
Votants	13

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Alain BARGUIL, Valérie DOUCEN, Gérard HAMMERVILLE, Marie-Christine JAOUEN, Valérie L'ABBÉ, Erwan LE BIHAN, Eric LE LOUARN, Marie-Renée LÉVÉNEZ, Guillaume RIOU, Muriel SCHWARTZ, Annie YVINEC.

Etaient représenté(e)s : Thibaut HOURMAND (procuration à Guillaume RIOU), Yves LÉVÉNEZ (procuration à Marie-Renée LÉVÉNEZ).

Etaient absents non représentés : Marion CARDINAL, Gill SALHI.

Délibération CM 2024-045

Approbation du projet de remplacement des lanternes d'éclairage public

Dans un objectif de sobriété énergétique et de performance environnementale, le Syndicat Intercommunal d'Eclairage et de Communications d'Huelgoat-Carhaix (SIECE) a décidé d'un programme de remplacement des lanternes vétustes sur le territoire de ses communes membres

Le projet est estimé pour la Commune de SAINT-HERNIN à :

St Hennin - Remplacement des lanternes

Aides (SIECE + Fond vert)

Participation du SIECE (100€/Luminaire)	45,00	100	4 500,00
Estimation Fond vert (20%)	22428	20%	4 485,60
Total			8 985,60

Coût pour la commune

Aides (SIECE + Fond vert)	-8 985,60
Devis Le Du (en TTC)	30 556,51
Reste à charge	21 570,91

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet de remplacement des lanternes d'éclairage public.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES ou via l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de remplacement de lanternes et l'estimation financière présentés par le Syndicat Intercommunal d'Eclairage et de Communications d'Huelgoat-Carhaix (SIECE) ;

Considérant la volonté municipale de poursuivre la modernisation du réseau d'éclairage public et de répondre aux enjeux énergétiques, économiques et écologiques ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le projet de remplacement des lanternes présenté par le SIECE pour un montant de 21 570,91 € ;

DIT que les travaux seront réalisés sur 2 ans, en 2024 et 2025 ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,
Annie YVINEC

Le Maire,
Marie-Christine JAOUEN

